

Nouvelles Visions

Pour une société de la connaissance

Une étude de la
de la FONDATION CONCORDE(*)

QUELQUES ELEMENTS SUR L'EXIL FISCAL ET L'EXPATRIATION

LEURS CONSEQUENCES SUR L'EMPLOI

**Nécessité de création d'une commission
d'enquête**

Mars 2013

Une étude de la Commission Fiscalité de la Fondation Concorde

(*) sous la direction de Philippe ANSEL et Michel ROUSSEAU

Dossier édité par la Fondation Concorde
Toute correspondance est à adresser au :
6, Place de la République Dominicaine – 75017 Paris
Tél : 01.45.61.16.75
Fax : 01.45.61.15.19
Email : info@fondationconcorde.com

www.fondationconcorde.com

Directeur de la publication : M. Rousseau

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
INTRODUCTION	6
CHAPITRE 1 : L'EXIL PATRIMONIAL	10
I- Le cas de la Suisse.....	12
II- L'exil patrimonial s'accélère-t-il ?.....	13
CHAPITRE 2 : L'EXIL DES TALENTS – SON IMPACT	14
CHAPITRE 3 : LA NÉCESSITÉ DE CONSTITUER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'EXIL DES TALENTS ET SES CONSÉQUENCES.....	20
CHAPITRE 4 : L'HISTOIRE SE RÉPÉTERAIT-ELLE ?.....	23
CHAPITRE 5 : LA DÉLOCALISATION DES MANAGERS ET DES SIÈGES SOCIAUX	25
CHAPITRE 6 : CHUTE DU POTENTIEL DE CROISSANCE À MOYEN ET LONG TERME – PERSPECTIVES D'AGGRAVATION DU CHÔMAGE	28
CONCLUSION	31
ANNEXE	32

PREAMBULE

Tout pour l'emploi, c'est le langage habituel de nos dirigeants. Or, il est choquant de constater que les décisions contraires à la création d'emplois marquent encore et toujours les orientations de nos gouvernements. Pire, elles sont depuis peu franchement destructrices, non seulement du stock actuel, mais aussi d'une partie des emplois virtuels qui naissent naturellement dans une société libre d'économie de marché. Cela dans une indifférence générale.

C'est le « déni » français qui marquera l'histoire de ces décennies de régression économique.

INTRODUCTION

Au cours de son histoire, la France a toujours été une terre d'accueil avant d'être une terre d'émigration. La révocation de l'Édit de Nantes qui provoqua, selon les historiens, l'exil de plus de 150 000 Français est considéré comme un épisode honteux de notre histoire. La chasse aux aristocrates et au clergé pendant la Révolution ne fut pas plus glorieuse. Si on exclut la deuxième guerre mondiale et ses discriminations infamantes, notre pays se caractérisait par un grand nombre d'arrivées et peu de départs de nos concitoyens, avant que ceux-ci ne s'accélérent, provoqués par des mesures brutales qui en créent les conditions.

De notre point de vue, mettre en place ces contraintes fiscales extravagantes (voir plus loin) oblige un individu rationnel au départ. Il s'agit donc d'une faute morale et économique de nos dirigeants.

Une fiscalité considérée comme punitive provoque la rupture du lien de ces familles avec la communauté nationale

Une faute morale car, sous prétexte que les plus riches doivent contribuer plus fortement à l'effort national, le matraquage fiscal aboutit à rompre le lien entre ces familles et la communauté nationale. La rupture de ce lien par ceux qui devraient tout faire pour le resserrer est vécue avec tristesse par ces familles et perçue comme la conséquence d'une atteinte à leurs libertés.

Cette atteinte à leurs libertés constitue la véritable cause de l'exil.

Ceux qui, par facilité ou idéologie, tirent trop sur la fiscalité, la rendant finalement punitive¹, restreignent objectivement les « libertés » des plus riches et des plus entrepreneurs. La recherche de « liberté » ayant de tout temps été le principal moteur de l'émigration, ils ne peuvent alors s'étonner des départs de nos concitoyens.

Sur le plan économique, il s'agit d'un fiasco permanent, d'une longue hémorragie de nos forces, imputable à la gauche comme à la droite, qui nous affaiblit et affaiblit les plus pauvres à travers un système qui empêche les créations d'emplois sur notre territoire.

En réalité, tout est fait pour diviser, rien n'est fait pour rassembler. C'est une faute politique et morale.

Les dirigeants français auraient-ils raison contre tous ?

Le constat est édifiant : parmi les 27 pays de l'Union Européenne, nous sommes les seuls (à l'exception de l'Espagne qui vient de rétablir un ISF à titre temporaire) à pratiquer cette maladroite chasse aux riches dans une Europe où la compétition fiscale est vive. Finalement, au fil des ans, cette politique nous coûte infiniment plus qu'elle ne nous rapporte. C'est donc aussi une faute politique et économique.

L'exil fiscal s'accélère-t-il ?

Pour répondre à cette question, il ne faut pas compter sur des statistiques officielles tant les gouvernements qui aujourd'hui encore comme hier se sont appliqués à en nier ou à en minimiser l'existence. C'est une partie de ce que l'on appelle le « déni français » qui perdure car l'exil fiscal est un phénomène que notre administration centrale ne peut mesurer facilement, et ne souhaite probablement pas évaluer.

¹ Christian Eckert, rapporteur général de la commission des Finances : « Cette taxe, c'est une amende plus qu'un impôt », en référence à la taxe à 75%. Source : le Point du 3 janvier 2013.

A titre d'exemple, à la question : « A votre connaissance, combien y a-t-il d'exilés fiscaux ? » posée par Eric Bocquet (rapporteur de la commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion des capitaux), la DGFIP (Direction générale des Finances publiques) a répondu de manière laconique : « Le nombre de Français qui ont quitté la France pour des raisons fiscales n'est pas connu ».

Reconnaître l'exil fiscal, ce serait en effet reconnaître que le modèle social français ne peut plus être financé par davantage de prélèvements et se trouver ainsi mis en demeure de réformer l'Etat et de réduire la dépense publique.

C'est en cherchant à nous glisser dans le cadre d'une convergence fiscale européenne, qui en dehors de notre pays n'a nulle part porté atteinte aux « libertés », que nous devrions retrouver les mesures d'apaisement nécessaires au rassemblement de toutes nos forces, seule voie pour retrouver la prospérité.

On ne peut affirmer appliquer un projet de « rassemblement » des Français en provoquant la rupture du lien communautaire avec nos concitoyens les plus riches et les plus entreprenants.

Partez, mais sans faire de scandale. Telle est par exemple la ligne de conduite exprimée par la porte-parole du Gouvernement, Najat Vallaud-Belkacem, interrogée sur la remise de la légion d'honneur à des exilés fiscaux² : « Monsieur Tsonga (joueur de tennis bien connu) n'a jamais écrit une tribune dans la presse pour dire qu'il s'exilait fiscalement. Toute la différence avec le cas de Monsieur Depardieu ». Ceci est l'illustration qu'aucune réflexion globale sur le phénomène n'est menée.

² Paroles prononcées sur le plateau d'i<Télé, jeudi 3 janvier 2013

Bercy occultant les données relatives à l'exil fiscal et les exilés fiscaux voulant à tout prix partir en silence pour éviter des mesures de rétorsion, nous en sommes réduits à : 1) identifier les différents ressorts de l'exil fiscal 2) rassembler les indicateurs directs ou indirects disponibles 3) faire des hypothèses à partir de ces indicateurs.

Chapitre 1 :

L'exil patrimonial

L'exil patrimonial est la forme la plus traditionnelle de l'exil fiscal. Il est activé de manière concomitante par deux leviers :

1. L'ISF et maintenant le cumul ISF + impôt sur le revenu + CSG avec la doctrine de l'alignement apparent de la fiscalité du capital sur la fiscalité du travail, en réalité, une taxation du capital supérieure à la taxation du travail.

Les revenus du capital étaient déjà davantage taxés que les revenus du travail comme le démontre la note OFCE n°13 d'Henri Sterdyniak du 12 mars 2012. Le rétablissement du barème antérieur de l'ISF, la suppression du prélèvement libératoire, la nouvelle tranche d'imposition à 45% (sans même évoquer la tranche à 75%) allié au nouveau taux de CSG à 15,5%, élèvera le taux d'imposition à plus de 100% pour certains contribuables.

2. La non prise en compte de l'inflation dans l'approche fiscale française.

Il faut un taux de rentabilité du capital de 9% minimum pour qu'un investisseur ne perde pas d'argent.

Par exemple, une fortune patrimoniale, imposée au taux marginal, placée en obligations au taux de 4% perd chaque année 2% de son capital ! L'impôt est supérieur au revenu économique réel intégrant la dévalorisation du capital par l'inflation.

En effet, pour un capital de 10 000 K€ et des revenus de 400 K€ (4%) :

- L'impôt sur le revenu sera de 186 K€ (compte tenu de la déduction de 5,1% de CSG) ,
 - Les prélèvements sociaux de 62 K€,
 - L'ISF de 150 K€,
 - L'inflation de 200 K€,
- ⇒ **soit une perte en capital de 198 K€ par an³.**

Le détenteur d'une fortune patrimoniale qui agit rationnellement, c'est-à-dire visant à maximiser son capital, ne peut pas résider en France.

Les seules statistiques disponibles concernant l'exil fiscal patrimonial sont communiquées par le syndicat des impôts (SNUI), organisme qui illustre le « déni français ».

Les études publiées par le SNUI mettent en évidence un faible impact de l'ISF : **717 départs en 2010 représentant une base imposable de 1,7 milliard d'euros** et une perte de produit ISF de 15 millions d'euros. Les études du SNUI passent sous silence les pertes d'impôts occasionnées par ces départs (IR, TVA, CSG) ainsi que les départs des chefs d'entreprises non soumis à l'ISF mais se délocalisant en Belgique préalablement à la cession de leur entreprise pour échapper à l'impôt sur les plus-values et plus tard à l'ISF. Des chiffres concernant cette dernière forme d'exil ont été arrachés à Bercy par le député Gilles Carrez. **Les 128 assujettis à l'exit tax en 2011** (mesure mise en place en avril 2012, avec application rétroactive à partir de mars 2011) ont déclaré 1,4 milliard d'euros de plus-values latentes soit un montant équivalent à la perte de la base fiscale des exilés strictement ISF. Si l'on considère que beaucoup de contribuables se sont probablement

³ ISF : 1,5%, impôt sur le revenu à 49% et CSG à 15,5%

abstenus de déclaration d'exit tax, au total l'exil fiscal patrimonial s'avère beaucoup plus massif que ce que nous communiquent le discours du SNUI.

I- Le cas de la Suisse

La seule Suisse qui ne représente que 16%⁴ des départs ISF a accueilli sur son territoire au fil des ans 43 familles françaises figurant parmi les 300 plus grosses fortunes suisses. Ces 43 familles détiennent un patrimoine de 41 milliards d'euros.

La Suisse accueille également 2 000 autres familles françaises bénéficiant du forfait fiscal, une imposition destinée aux détenteurs de fortunes. A raison d'une moyenne de 10 millions € de patrimoine par forfait, ces 2 000 familles détiendraient 20 milliards d'euros de patrimoine. Le patrimoine total (les 2 000 familles auxquelles nous ajoutons les 43 familles françaises figurant parmi les plus grosses fortunes suisses) s'élève à 61 milliards d'euros (41 mds€ + 20 mds€) et ce chiffre s'avère très proche de celui de 69 milliards d'euros provenant de l'analyse des données de la banque nationale suisse réalisée par Natixis et Booz & Company.

Si la Suisse, qui accueille 16% des exilés, s'avère représentative de l'ensemble de la fuite fiscale, on peut donc estimer à environ 400 milliards € la totalité des capitaux exportés à l'étranger au cours des 20 dernières années, par environ 12 000 ménages⁵ ; nous privant des recettes fiscales et des emplois qu'ils engendrent.

⁴ selon la Direction Générale des Impôts

⁵ Si 16% des exilés vont en Suisse et qu'il y a environ 2 000 familles au forfait fiscal en Suisse, nous estimons que le total des exilés fiscaux pourrait représenter environ 12 000 ménages.

Il nous paraît nécessaire que le ministère des Finances évalue le poids fiscal (IR, ISF, CSG, TVA) des 12 000 premiers assujettis à l'ISF français pour apprécier le manque à gagner annuel que représente la fuite de ces 400 mds€ de patrimoine – évaluation qui ne fera pas apparaître la perte d'emplois, objet du prochain chapitre.

II- *L'exil patrimonial s'accélère-t-il ?*

Oui, fortement, si l'on en croit la hausse des mises en vente de biens immobiliers de plus de 1,5 million d'euros depuis un an dans les zones géographiques concentrant le plus d'assujettis à l'ISF :

7ème arrondissement :	+42%
Neuilly-sur-Seine :	+75%
6ème arrondissement :	+69%
16ème arrondissement :	+63%
8ème arrondissement :	+46%

source : Daniel Féau Immobilier

Les candidats à l'exil fiscal doivent en effet témoigner de leur non résidence en France, en mettant en vente leur résidence principale et le cas échéant, en faisant constater par huissier que leur appartement est vidé de tous ses meubles.

Oui, si l'on en croit le maire d'Uccle – banlieue de Bruxelles très prisée des Français – qui a vu arriver en grand nombre nos compatriotes ces deux dernières années.

Oui, si l'on en croit le développement des marchands d'art français en Belgique qui suivent le déplacement de leur clientèle : 47 exposants français à la « Brussels Antique & Fine Arts Fair » contre 53 Belges.

Chapitre 2

L'exil des talents – son impact

Pour prendre la mesure de l'enjeu, il faut se référer à l'analyse des rapports de productivité dans l'économie mondialisée faite par Robert Reich, le secrétaire d'Etat au Travail de Bill Clinton (voir annexe) ou aux recettes nécessaires au « Produire en France », décrit dans le fascicule diffusé par la Fondation Concorde en 2011.

À partir de la grille de lecture de R. Reich, on appréhende l'importance de l'enjeu lié à la conservation et à la multiplication des talents (créatifs ou managériaux) sur un territoire. On mesure également toute la responsabilité des pouvoirs publics dans leur capacité à créer un environnement attractif à leur venue.

La doctrine économiquement absurde de l'alignement de la fiscalité du capital sur le travail (soit à un taux qui peut avec la CSG atteindre 60%) frappe de plein fouet l'écosystème entrepreneurial :

- **Les créateurs d'entreprise** pour qui la plus-value représente le plus souvent une rémunération différée (ils se paient le moins possible pour assurer le financement du développement de leur entreprise). Ils peuvent certes bénéficier d'un taux réduit de 34,5%, porté à 37,5% et 38,5% en cas de revenus (incluant les plus-values) respectivement supérieurs à 0,5M€ et 1M€ (pour un couple). Ce taux, très élevé par rapport au reste de l'Europe, est applicable dans le cadre de conditions extrêmement restrictives difficiles à cumuler - avoir détenu les titres et exercé des fonctions de directeur les cinq années précédentes (plus de 10% pendant deux ans) et sous la condition que la société existe depuis dix ans. Ce seuil de 10%

condamne les projets entrepreneuriaux collectifs ambitieux, les plus prometteurs en termes d'innovation et de création d'emplois.

- **Les investisseurs, « les business angels »**, subissent ces taux élevés (jusqu'à 62%) sauf à avoir détenu les titres au moins huit ans, à réinvestir la plus-value dans des entreprises et à détenir les nouvelles actions pendant encore cinq ans ! Ce cycle ubuesque de 13 ans ne correspond pas du tout à la fonction d'un investisseur actif de financement des premiers développements d'une entreprise.

De surcroît, ces dispositions fiscales ne prennent en compte ni l'érosion du placement par l'inflation, ni le risque lié à l'investissement dans une entreprise, ni le fait que l'entreprise a déjà subi le prélèvement de l'impôt sur les sociétés.

Seule une entreprise sur deux survit cinq ans après sa création, 3 sur 10 lorsqu'elles sont innovantes. Au-delà de la survie, seule une entreprise sur 10 permet à un investisseur de réaliser une réelle plus-value, plus-value qui sera l'objet d'un nouvel investissement ou de la création d'une nouvelle entreprise.

Dans ces conditions, les investisseurs actifs (hors dispositif ISF) sont condamnés à disparaître car leur espérance de gain tenant compte des échecs est négative et les créateurs quand ils en ont la possibilité doivent s'expatrier sous des cieux plus favorables.

Les indicateurs partiels disponibles pour l'année 2012 témoignent de cette tendance :

- Les formes sociétales de création d'entreprise ont reculé de 5,4% sur l'ensemble de l'année et les créations ont reculé de 15,4% en décembre.
- La récolte des FIP et FCPI a chuté de 20% au premier semestre 2012⁶.
- Selon l'institut d'études économiques privé Xerfi (leader français des études sectorielles), les levées de fonds des sociétés de capital-investissement opérant en France ont baissé de 47% en 2012 et devraient à nouveau baisser de 25% en 2013 faisant peser une hypothèque sur l'avenir des 5 000 entreprises (dont 80% sont des PME) financées par le *private equity* français.
- Le baromètre FIBAMY qui recense les investissements dans les start-up internet indique une chute des levées de fonds de 39% au quatrième trimestre 2012.

Il est contradictoire d'affirmer vouloir créer des emplois alors que tout est fait pour décourager les créateurs d'emplois.

C'est tout à la fois le renouvellement de notre tissu entrepreneurial, et plus largement la croissance, les recettes fiscales, notre prospérité ainsi que les emplois de nos enfants qui sont mis en cause par cette exportation de nos entrepreneurs et de nos investisseurs. La France est bien loin des clusters décrits par Robert Reich susceptibles d'attirer les talents du monde entier. (Voir annexe)

Certains pourraient même s'étonner du soin particulier qu'elle met à s'en éloigner !

⁶ Communiqué de presse du 18 octobre 2012 de l'Afic

De fait, au-delà du capital financier qui s'expatrie et des pertes fiscales, il faut s'intéresser au capital humain et intellectuel qui représente un facteur de croissance prépondérant dans le cadre des nouveaux enjeux qui caractérisent l'économie mondialisée.

On observe un accroissement de l'émigration française qui comporte une composante entrepreneuriale importante dans plusieurs pays. Indice d'une accélération, 4 000 Français ont émigré au Québec pour les neuf premiers mois de 2012 contre 2 400 en 2011 sur la même période⁷.

Au 31 décembre 2010, 1 504 000 de nos compatriotes étaient inscrits au registre mondial des Français établis hors de France, auxquels il faut ajouter les quelques 500 000⁸ expatriés « non-inscrits », signalés par les postes consulaires.

Ce sont les plus entrepreneurs qui s'expatrient.

Selon l'enquête de la Maison des Français de l'Étranger⁹, **3% des expatriés sont chefs d'une entreprise de plus de 10 salariés, soit un ratio 10 fois plus élevé que les Français résidant en France.**

Cela représenterait 60 000 entreprises de plus de 10 salariés dirigées par des expatriés français.

La France compte à l'heure actuelle 199 000 entreprises de plus de 10 salariés avec une moyenne de 70 salariés par entreprise. **Si nous avons 60 000 entreprises supplémentaires sur notre territoire à 70 salariés en moyenne par entreprise, nous bénéficierions de 4 200 000 emplois directs supplémentaires.**

⁷ Ministère de l'Immigration du Québec

⁸ Évaluation basse selon la Maison des Français de l'Étranger

⁹ Source : Enquête sur l'expatriation des français en 2010 par la MFE (Maison des Français de l'Étranger)

Le ratio de 70 salariés par entreprise est obtenu en France à partir d'un effectif d'entreprises dont une grande partie a plus de 20 ans. Pour cette raison, nous prendrons **35 salariés** comme ratio moyen, ce qui conduit à 2 100 000 emplois.

Si nous considérons aussi qu'une partie de ces entreprises n'aurait pu naître et rencontrer leur marché en France, ni y trouver les mêmes opportunités de développement, nous diviserons encore ce chiffre par 2, soit environ **1 million d'emplois**.

A ce raisonnement, a minima sur les ratios, on peut opposer justement que nous pouvions espérer, voici 20 ans, la création dans notre pays d'une « atmosphère entrepreneuriale » si favorable à l'entrepreneuriat, qu'une grande partie des entreprises créées un peu partout par nos compatriotes aurait pu naître et se développer au pays. Dans ce cas précis, marqué par la création d'une atmosphère entrepreneuriale très favorable aux entrepreneurs, c'est l'ensemble des effectifs salariés du total de nos entreprises qui s'en serait trouvé démultiplié.

Ainsi, quels que soient les options et ratios choisis, les emplois perdus sont très importants, à la hauteur du gâchis de compétences.

Un million d'emplois, c'est donc l'estimation retenue par les experts de la Fondation Concorde. **Si nous avons ces entreprises et ces emplois supplémentaires sur notre territoire, notre PIB serait bien supérieur à celui actuel et nos comptes publics seraient probablement excédentaires.**

Ces chiffres illustrent l'importance de l'enjeu clé de la fuite entrepreneuriale que connaît notre pays causant un déséquilibre structurel dans le processus continu de destruction/création d'emplois d'une économie : à l'heure actuelle, chaque jour, l'économie française détruit 10 000 emplois, mais n'en crée que 9 800. Il en faudrait 10 400 pour absorber les nouveaux entrants et bien davantage pour résorber le chômage !

ESTIMATION DES EMPLOIS PERDUS PAR NOTRE PAYS EN 20 ANS

Evaluation des experts de la Fondation Concorde

1 MILLION D'EMPLOIS DIRECTS

- QUI AURAIENT PU RETABLIR L'EQUILIBRE DE NOS COMPTES SOCIAUX
- QUI AURAIENT PU REpondre AUX ANGOISSES DE NOS CHOMEURS

Chapitre 3

La nécessité de constituer une commission d'enquête sur l'exil des talents et ses conséquences

Si ces résultats étaient confirmés par d'autres études – pour nous, nul doute qu'ils le soient – l'exil de nos entrepreneurs représente un drame pour le pays, probablement le facteur le plus important de perte de croissance et d'emplois par défaut de renouvellement de notre tissu économique. Aussi, demandons-nous **l'instauration d'une commission d'enquête sur l'exil des talents français avec pour objectif la réalisation d'un bilan des entrées/sorties de compétences de notre pays** via les flux d'émigration et d'immigration et les conséquences financières que cela engendre pour notre pays. Quelles sont les compétences qui entrent ? Pour quelles raisons ? Quelles sont les compétences qui sortent ? Pour quelles raisons ? C'est peut-être là que se joue l'avenir du pays.

Les éléments d'analyse à notre disposition indiquent une forte dissymétrie entre les entrées et les sorties de compétences :

Ceux qui partent

Expatriés

Niveau d'éducation supérieur à deux années d'études supplémentaires	74%
Taux d'emploi	77%
Revenus	46% gagnent plus de 30 000 euros

(Source MFE – ministère des Affaires étrangères)

Ceux qui restent

Population née en France

Niveau d'éducation inférieur ou égal au secondaire	30,2%
Taux d'emploi	64,9%
Taux de pauvreté	4%

(Source OCDE)

Ceux qui arrivent

Population née à l'étranger

Niveau d'éducation inférieur ou égal au secondaire	45,7%
Taux d'emploi	57,8%
Taux de pauvreté	21,1%

(Source OCDE)

Au regard de ces chiffres, la France semble avoir fait le choix de substituer à une population très qualifiée (2,1 millions), active et

entreprenante qui s'est expatriée, une population immigrée moins éduquée, plus pauvre et moins employable (5,3 millions nés à l'étranger pour l'INSEE).

Une telle orientation, si elle était confirmée, mériterait un débat public tant ses conséquences sur la prospérité du pays sont importantes. Elle nécessiterait en particulier d'adapter en profondeur notre modèle social à une économie à faible valeur ajoutée ; les mesures à prendre seraient alors les suivantes :

- Baisse ou suppression du SMIC, plus grande flexibilité du travail pour améliorer le taux d'emploi des populations peu qualifiées.
- Réduction des prestations sociales et allongement de la durée du travail pour assurer la compétitivité de productions à faible valeur ajoutée.

Chapitre 4

L'histoire se répéterait-elle ?

On ne peut s'empêcher de faire le parallèle, comme nous l'avons souligné en introduction, avec l'exil de 150 000 à 180 000 Huguenots qui rejoignirent les puissances protestantes, avec des conséquences durables. La recherche de « libertés », encore aujourd'hui, même si elle concerne d'autres groupes nous rappelle ces épisodes noirs de notre histoire.

Selon l'historien Henri Martin¹⁰, *« une multitude d'hommes utiles, parmi lesquels beaucoup d'esprits supérieurs, laissèrent en France des vides effrayants, et allèrent grossir les forces des nations protestantes ; la France baissa de ce qu'elle perdit et de ce que gagnèrent ses rivales. La France (...) s'appauvrit, non pas seulement des Français qui s'exilent, mais de ceux bien plus nombreux, qui restent malgré eux, découragés, minés, sans ardeur au travail ni sécurité de la vie ».*

Cette émigration d'une élite économique et technique profita grandement aux concurrents de la France. Voici ce qu'ils ont apporté selon Michelet : *« Ils avaient fait un jardin des sables de la Prusse et du Holstein, donné à la rude Suisse les légumes, la vigne, l'horlogerie. Denis Papin porte à l'Angleterre, le secret qui, plus tard, donnera à quinze millions d'hommes les bras de cinq cents millions ».*

Aujourd'hui encore, ce sont les jeunes français, informaticiens ou mathématiciens qui ont un impact sur l'essor de la Silicon Valley.

¹⁰ Henri Martin, 1810-1883, historien.

En Angleterre, au 18^{ème} siècle, les Huguenots permettent à Londres de dépasser la ville de Lyon pour le tissage de la soie et pour l'imprimerie. Les exportations britanniques de laine doublèrent entre 1660 et 1700. L'invention de la première machine à vapeur à piston par Denis Papin donne à l'Angleterre une des bases de la première révolution industrielle.

Aujourd'hui, 400 000 français vivent à Londres, rejoints actuellement par des entrepreneurs et de jeunes diplômés. Il est connu que beaucoup de ces Français sont impliqués dans le succès de la City.

Revenons à la fin du 17^{ème} siècle. Rien n'exprime mieux l'apport des Huguenots que la réponse du roi de Prusse à l'ambassadeur de France qui lui avait demandé comment le roi de France pourrait lui faire plaisir : « *Ce que votre maître peut me faire de plus agréable, c'est une seconde révocation de l'Edit de Nantes* ».

A la lumière de cet épisode, on comprend aussi le réflexe du chancelier Gerhard Schröder en 1999, considérant l'ISF et les 35 heures comme un « cadeau pour son pays » ou la déclaration de David Cameron : « *Quand la France instituera un taux de 75% pour la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu, nous déroulerons le tapis rouge et nous accueillerons plus d'entreprises françaises, qui paieront leurs impôts au Royaume-Uni. Cela paiera nos services publics et nos écoles et tout le reste* ».

La France d'aujourd'hui, dans son enthousiasme fiscal quasi-révolutionnaire, frôle à nouveau le ridicule et l'absurde.

Chapitre 5

La délocalisation des managers et des sièges sociaux

Ces mesures fiscales, qui frappent les hauts revenus (tranche à 45% à laquelle s'ajoute les 4% de surtaxe et la CSG), ainsi que la menace de taxation à 75%, ont un effet désastreux sur les managers des grands groupes.

D'autant que la volonté de limiter les hauts salaires est clairement exprimée comme l'illustrent les propos incroyables du rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale Christian Eckert¹¹ : « *Cette taxe, c'est une amende plus qu'un impôt. Nous ne cherchons pas à percevoir un impôt pour alimenter le budget de l'Etat, mais à éviter que des salaires supérieurs à 1 million d'euros par personne ne soient versés* ».

La préoccupation immédiate de cet honorable parlementaire, vu à travers le nouveau paradigme mondialisé de l'économie, pourrait se traduire ainsi : **cette taxe d'aujourd'hui, c'est aussi, pour demain, une amende pour nos demandeurs d'emplois et notre jeunesse.**

De la sorte, les managers étrangers ne veulent pas venir au siège français de leur groupe et les managers français essaient de s'expatrier. Ils poussent à la délocalisation de leur service ou du siège social de leur entreprise. Cette démarche peut être d'autant mieux

¹¹ Source : Le Point, interview publiée le 03/01/2013

reçue par les actionnaires que la taxation des grandes entreprises a été alourdie notamment via la surtaxation de 5% et la contribution sociale de 3,3% sur l'impôt qui s'ajoutent aux 33,3% de l'IS ainsi que par la réduction de la déductibilité des intérêts d'emprunt à 85% (75% à compter de 2014).

Ainsi, interrogés par le cabinet Deloitte sur les pays ou la zone géographique où il serait le plus intéressant d'investir, **seuls 3% des directeurs financiers français citent la France qui arrive en toute dernière position. Près d'un quart d'entre eux estiment qu'il n'y aura pas pire pays que la France pour investir, au cours du prochain semestre !**

Deux entreprises connues ont dernièrement franchi le pas et délocalisé leur siège au Luxembourg : Eurofins Scientific, leader mondial dans les services bioanalytiques, 10 000 salariés ; Sword Group, 1 300 salariés, fournisseur de services informatiques et de logiciels.

Beaucoup d'entreprises jouent la délocalisation partielle. Selon les Echos du 18 janvier 2013, trois entreprises du CAC 40 seraient actuellement en train de transférer une partie de leurs états-majors à Londres. C'est déjà le cas pour certains services d'Astorg, Axa PE, Exane, Goldman Sachs, Carmignac. 34 entreprises ont ouvert des bureaux commerciaux à Londres vraisemblablement pour y héberger des cadres dirigeants ou pratiquer le « salary Split¹² ».

¹² Le salary split ou répartition de rémunérations est une technique qui est essentiellement mise en œuvre pour des raisons fiscales et qui consiste à scinder le paiement de la rémunération entre différents pays afin d'éviter le mécanisme de la progressivité de l'impôt d'une part, et de bénéficier des taux d'impôts moins élevés pratiqués par certains pays d'autre part.

Par le principe des vases communicants, beaucoup d'entreprises de production transfèrent de manière discrète leurs activités dans leurs filiales sous des cieux plus accueillants.

Le chiffrage des pertes est alors impossible en termes d'emplois comme de création de richesses.

Ce mouvement de délocalisation partiel et feutré se double d'un mouvement invisible de non localisation d'investissements en France, voire même de suppression d'activités.

Chute de l'investissement étranger en France

- Au cours des trois derniers mois, les suppressions d'emplois par des investisseurs étrangers ont augmenté de 68% par rapport à la même période en 2011, alors qu'elles n'ont crû que de 33% pour les groupes français, selon la société de veille économique Trendeo.
- L'attractivité de la France pour les investisseurs américains a brutalement chuté en 2012, selon un sondage de la chambre de commerce américaine en France (Amcham). Seuls 22% trouvent que le pays a une bonne image, contre 56% en 2011.
- Les acquisitions réalisées en France par des sociétés de capital investissement ont plongé de 58% en 2012.
- Selon l'observatoire CNCFA Epsilon de la transmission des PME¹³, la part des acquéreurs étrangers dans les PME françaises valant moins de 50 millions d'euros a baissé à 24% en 2012 contre 32% en 2011.

¹³ CNCFA est le syndicat professionnel des fusions et acquisitions ; Epsilon research est un bureau indépendant de recherche et d'analyse financière spécialisé sur les acquisitions d'entreprises non cotées.

Chapitre 6

Chute du potentiel de croissance à moyen et long terme – perspectives d'aggravation du chômage

Conséquence du choix d'avoir fait reposer l'ajustement budgétaire sur les hausses d'impôts, en 2013, la France aura le taux de taxation implicite du capital, c'est-à-dire le rapport entre l'ensemble des taxes sur le capital et les revenus qu'il génère ainsi que le taux d'imposition du patrimoine, le plus élevé d'Europe.

Ainsi, des investisseurs peuvent payer davantage d'impôts que leurs revenus économiques, si l'on tient compte du risque investisseur et de l'inflation.

L'exil des fortunes françaises, de nos entrepreneurs, de nos investisseurs, la délocalisation des investissements et des services « tête de groupe » de nos grandes entreprises devrait continuer à s'accélérer comme en témoignent les indicateurs que nous avons rassemblés.

Une augmentation rapide du chômage déjà visible

Moins d'investissements, moins d'investisseurs, c'est aussi moins d'innovation, moins de progrès technique, moins de créateurs, c'est moins de croissance à court terme et donc plus de chômage, plus de difficulté à réduire le déficit budgétaire, moins de perspectives d'avenir pour la jeunesse.

Cela entraîne également une réduction du potentiel de croissance à moyen et long terme, car l'exil des entrepreneurs présente un caractère souvent irréversible. L'ISF dissuadera ceux qui ont fait fortune de revenir en France. Ainsi, 126 Français ont fait une demande de nationalité belge en 2012 contre 63 en 2010¹⁴ soit une hausse de 100%.

Une remise en cause de ces mesures est urgente pour faire de la France une nation prospère.

La défiance entrepreneuriale ne pourra être combattue qu'en recentrant l'ajustement budgétaire sur la réduction de la dépense publique.

Nous devons réduire les dépenses de 6 à 8% du PIB tout en préservant, voire en améliorant les performances de la sphère publique afin de ramener les prélèvements sur les entreprises, sur le capital et sur les revenus dans la moyenne européenne. Il s'agit de rendre le modèle social français soutenable sur le plan économique, en procédant à l'ablation de sa dimension clientéliste.

Il est urgent d'inscrire dans la constitution un plafonnement de l'impôt à 50% des revenus, pour donner un gage aux entrepreneurs et aux investisseurs.

Du point de vue de l'opinion publique, l'acceptation de cette réorientation de l'action publique n'est pas aussi illusoire que le pense notre classe politique. Ainsi, selon l'enquête du CEVIPOF, alors que les Français doutent comme jamais des institutions et des élites, pour faire face aux difficultés économiques, 53% des sondés pensent que l'Etat doit donner plus de liberté aux entreprises, soit un bond de 12 points en un an. De même, les Français en accord avec la phrase

¹⁴ Source : Commission des naturalisations - Belgique

« pour établir la justice sociale, il faudrait prendre aux riches pour donner aux pauvres » sont en chute libre : 53% contre 73% il y a un an. Ceux qui veulent une réforme en profondeur du système capitaliste sont passés également de 49% à 41%.

CONCLUSION

Quelques années de pédagogie devraient permettre au peuple français de mieux comprendre les enjeux et de sortir enfin notre pays de sa route solitaire vers la pauvreté, en rupture avec toutes les règles adoptées par les pays qui nous entourent, et les contraintes de la mondialisation.

La recherche d'égalité ne doit pas devenir synonyme de chômage de masse, de précarité et de pauvreté pour une partie toujours plus importante de nos compatriotes.

L'étouffement de notre économie par une sphère publique qui entraîne une fiscalité qui décourage les entreprises, les entrepreneurs et les investisseurs n'a pour résultat que l'augmentation du chômage.

Ce déséquilibre nous interdit toute croissance. Il faudra des années d'un effort continu pour réduire la dépense publique et retrouver une fiscalité qui permette de rassembler tous les Français pour créer les activités et les emplois dont nos compatriotes ont besoin.

ANNEXE

Les nouveaux rapports de production selon Robert Reich¹⁵, ancien Secrétaire d'Etat au Travail sous la présidence de Bill Clinton

Les activités confrontées à la concurrence mondiale

L'industrie de masse

Grâce à la baisse des coûts de transport, la chute des barrières douanières, au comblement des obstacles linguistiques, la possibilité de véhiculer l'information sous toutes ses formes de manière instantanée à un coût dérisoire, les possibilités géographiques de localisation de nouvelles usines pour les productions de masse s'accroissent en permanence.

Les grandes entreprises mondialisées s'organisent en réseau et fragmentent leur production en fonction des coûts des différentes composantes de leur fonction de production. Dans cette logique du « made in world », la nationalité d'une entreprise constitue un concept d'une obsolescence grandissante. Les coûts de la main d'œuvre ouvrière jouent bien sûr un rôle important et les travailleurs routiniers des industries occidentales sont de plus en plus confrontés au risque de délocalisation (celui qu'on voit) et au risque de non localisation (celui que l'on ne voit pas). La non localisation caractérise par exemple fréquemment les grandes entreprises industrielles françaises qui ne localisent plus leurs nouvelles unités sur le territoire hexagonal. Chaque jour, en effet, le monde se peuple de milliers d'habitants supplémentaires prêts à travailler pour une partie minimum de nos standards salariaux. L'ensemble du process de production des biens classiques (biens de

¹⁵ Résumé de L'économie mondialisée, de Robert Reich

consommation, véhicules, électronique,...) est découpé et localisé en fonction des avantages comparatifs des différentes zones géographiques. Un produit peut être conçu aux Etats-Unis, avec un recours à une ingénierie logicielle indienne, un design italien, une production en Slovaquie et un service de vente et après-vente irlandais.

Les entreprises ne localisent pas leurs fonctions productives en fonction du seul coût (direct ou indirect) de la main d'œuvre. Ils prennent également en compte les infrastructures de transport (ports, autoroutes, voies ferrées) qui permettent ou pas d'amener les productions sur le marché mondial de manière rapide, fiable et compétitive. La localisation peut dépendre également de la qualification de la main d'œuvre selon le degré de complexité des productions, de la performance des utilités (disponibilité de l'eau, fiabilité et coût de l'électricité). Ils prennent enfin en compte la fiscalité des pays.

Les fonctions « nobles » : conception, design, direction, siège, se localisent en fonction de la créativité et du savoir-faire des travailleurs intellectuels du pays, des facilités de transport (aéroports) mais aussi en fonction de la qualité du cadre de vie, du coût de l'habitat, de la fiscalité sur les entreprises ou de la fiscalité sur les personnes, de la qualité des établissements scolaires pour les enfants.

En ce qui concerne l'industrie innovante et de marque, les cycles de développement et de diffusion de l'innovation se sont considérablement accélérés. Une start-up peut créer, diffuser un produit à l'échelle du monde en deux ou trois années et devenir une entreprise mondiale en une dizaine d'années. Cette tendance pourrait être renforcée par la révolution industrielle à venir des « Makers » qui permettra de produire un objet avec un investissement mineur grâce aux imprimantes 3D, aux logiciels libres CAO et aux services d'autofabrication. Les industries innovantes auxquelles on peut agréger les entreprises de marque émergent par la créativité et la qualité de quelques individus, les « talents » qui vont avoir recours pour l'essentiel à des compétences très qualifiées en matière d'ingénierie de design, d'électronique,

d'informatique, de télécommunications, de financement. Les nouveaux talents, les innovations peuvent émerger probablement dans des endroits très diversifiés. Mais la consécration, le succès mondial dépendent en grande partie de l'aptitude de leur environnement à assurer le développement de leur innovation, le financement de leur développement, la diffusion mondiale de leurs produits. L'histoire a oublié depuis longtemps que le premier micro-ordinateur et la première station de travail informatique furent inventés en France et que la norme GSM de téléphonie mobile qui a eu un succès mondial est d'origine Française. **Ces industries innovantes ont la caractéristique de se construire à partir d'un nombre réduit d'individus. La localisation de ces talents à travers le monde dépend en grande partie des mêmes critères que la localisation des fonctions nobles des grands groupes industriels internationaux. Il faut y ajouter la qualité et la réactivité du financement des innovations à travers le capital-risque, la qualité de l'enseignement supérieur, la présence et la performance des services aux entreprises à haute qualification (juristes, fiscalistes, publicitaires).** Mais ces talents vont aussi se localiser dans des zones où d'autres talents travaillent sur les mêmes thématiques. Ces zones géographiques appelées aux États- Unis « clusters » se caractérisent par une accumulation de savoir-faire principaux et adjoints (l'électronique par exemple mais aussi le financement de l'innovation, la communication) et une réputation qui tend à attirer les talents du monde entier. Un écrivain à vocation de scénariste recherchera par-dessus tout à s'installer à Hollywood et il n'est ni rare ni absurde pour un docteur en physique français de s'installer à Berkeley.

Dans ces zones, ils trouvent des projets similaires ou complémentaires avec qui s'associer, des financements, des concepts en émergence à exploiter, etc... Les entreprises innovantes ont pour vocation soit d'intégrer le gotha industriel et économique; soit de se vendre à un grand groupe. De tels clusters bénéficient, par l'accumulation des expériences, d'un grand avantage compétitif qui les rend difficile à reproduire ailleurs.

Le secteur protégé

Les activités de services (services aux particuliers, distribution, banques, assurances, hôtellerie, santé,...) ne sont pas actuellement directement confrontées à la concurrence internationale (hormis certaines de leurs fonctions comme les centres d'appels). Leurs salariés ne craignent pas les délocalisations. Mais sur une longue période, leur prospérité dépend de la performance des secteurs en concurrence qui permettront de financer les importations de biens dont ils ont besoin.

L'État et les administrations constituent le secteur le plus abrité de la concurrence internationale. Mais comme pour les services, sa prospérité et celle de ses salariés découlent des activités en concurrence. Par ailleurs, il joue un rôle clé, voire décisif dans la compétitivité des industriels confrontés à la compétition internationale. Par la qualité de ses décisions et des règles qu'il édicte, il favorisera ou non le développement et la localisation d'entreprises sur le territoire national. Son efficacité et sa productivité déterminent la hauteur des prélèvements qu'il opérera sur les secteurs en concurrence. Plus ceux-ci seront élevés pour un service donné, plus les entreprises présentes sur le territoire national seront handicapées dans la compétition mondiale.

Précédentes parutions de *Nouvelles Visions* éditées par la Fondation Concorde

En 2001,

Janvier : *La Mondialisation – Un monde nouveau, une chance pour l’avenir.*

Avril : *L’Administration du nouveau siècle – Les nécessaires réformes.*

Mai : *L’Environnement, nouvelle frontière politique.*

Juin : *Une fiscalité pour une France ouverte – Moins d’impôts pour chaque Français.*

Octobre : *Revitaliser l’économie d’en-bas – Décentraliser l’initiative, libérer les énergies.*

Novembre : *Pour un ministère du développement durable – Contribution d’un groupe du Corps des mines pour la réforme de l’Etat.*

En 2002,

Janvier : *Mobiliser la société civile – Fondations et associations au service de l’intérêt général.*

Février : *Définir une stratégie de défense et de sécurité après le 11 septembre 2001.*

Mars : *EDF : libérer l’énergie, garantir l’avenir. (1^{ère} édition)*

Juin : *EDF : libérer l’énergie, garantir l’avenir. (2^{ème} édition)*

Octobre : *Caisse des Dépôts et Consignations – Repenser le rôle de l’établissement et sa place dans le secteur financier public.*

Novembre : *Retour à la compétitivité ou régression sociale.*

En 2003,

Janvier : *L’emploi et le travail en France – L’impact des 35 heures.*

Avril : *Renforcer les petites industries – Organiser les réseaux de proximité et revitaliser l’économie d’en bas.*

Juillet : *Débat public sur l’énergie : libérer l’énergie – Eléments de réflexion sur une nouvelle fusion EDF / GDF.*

Novembre : *Français et Américains : l’autre rive.*

En 2004,

Janvier : Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (1er fascicule)

Février : Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (2^{ème} fascicule).

Juillet : Libérons les fondations – Pour créer des emplois et mieux servir l'intérêt général

Novembre : L'emploi en France a besoin d'entrepreneurs et de capitaux français – l'ISF en question

En 2005,

Avril : Baromètre de la confiance.

Mai : Renforçons nos tissus économiques pour faire face à la mondialisation – Sécurisons les salariés les plus exposés.

Juin : Politique énergétique de la France à horizon 2050. Un atout au service du développement durable.

Octobre : Santé et environnement.

Novembre : Lutte contre le chômage – Pourquoi il faut baisser les impôts en France ?

En 2006 – 2007,

Mars 2006 : Baromètre de la confiance

Mai 2006 : Enraciner l'enseignement supérieur dans la société de la connaissance. Dix mesures pour transformer l'enseignement supérieur en cinq ans.

Juin 2006 : Nous ne paierons pas vos dettes, comment s'en sortir ?

Octobre 2006 : Pour une société de la connaissance. Réussir l'université du XXI^{ème} siècle.

Novembre 2006 : La mondialisation, notre nouveau monde.

Avril 2007 : 2002-2007, remettre la France sur le bon chemin

Mai 2007 : Politique industrielle de défense, quelles pistes pour une refondation

Septembre 2007 : Quelques pistes pour réduire la dépense publique – Pour un grand audit de l'Etat

En 2008 – 2009,

Mars 2008 : *Le nucléaire du futur, un atout de développement durable*

Avril 2008 : *Abécédaire pour repenser l'effort de défense*

Juin 2008 : *Un effort national pour défendre nos petites et moyennes industries*

Juillet 2008 : *Du très haut débit pour qui ?*

Novembre 2008 : *Crise financière : sauvons le capitalisme productif des excès du capitalisme financier*

Février 2009 : *La Santé au travail – 2009 : enfin une vraie réforme*

Mai 2003 : *10 pistes de réflexion pour soutenir nos petites entreprises face à la crise*

Juin 2009 : *Réduction de la dépense publique – Plaidoyer pour une nouvelle politique des transports*

En 2010 – 2011,

Mai 2010 : *Les territoires, les entreprises et l'emploi*

Septembre 2010 : *Créons l'écosystème de l'innovateur*

Novembre 2010 : *Maîtriser nos finances, assurer notre avenir*

Novembre 2010 : *L'économie de fonctionnalité – vers un nouveau modèle économique durable*

Janvier 2011 : *Comment sauver les finances publiques françaises ? Enrayer l'hémorragie budgétaire avant toute réforme fiscale*

Mars 2011 : *Produire en France – Un enjeu national pour la croissance, l'emploi et le pouvoir d'achat*

Mai 2011 : *Les absurdités d'une prétendue révolution fiscale*

Septembre 2011 : *Les entreprises françaises pénalisées par les charges*

Octobre 2011 : *Renforcer la voix du monde de l'entreprise – Projet pour moderniser la représentation patronale*

Décembre 2011 : *Faciliter l'accompagnement et le financement des TPE et de l'entrepreneuriat – Une priorité pour les territoires et l'emploi*

Décembre 2011 : *Réussir le déploiement du très haut débit en France*

Décembre 2011 : *Le nucléaire au service du pouvoir d'achat et de la lutte contre le réchauffement climatique*

En 2012,

Février 2012 : *Le retour à l'équilibre budgétaire doit être accompagné d'un choc de compétitivité en faveur de notre industrie*

Mars 2012 : *Offrir aux TPE et PME un nouvel élan : propositions du Cercle des entrepreneurs de la Fondation Concorde*

Mars 2012 : *Enquête IFOP pour la Fondation Concorde : les dirigeants d'entreprise s'inquiètent de la politique énergétique*

Avril 2012 : *Redressement des comptes, retour à la compétitivité – préparer l'avenir des nouvelles générations*

Avril 2012 : *La jeunesse française a-t-elle encore un avenir ? Remédier aux iniquités intergénérationnelles*

Avril 2012 : *Le pari absurde d'une croissance sans investisseurs et sans entrepreneurs*

Juillet 2012 : *La relance de l'économie et la création d'emploi sont liées à la réduction de la dépense publique*

Août 2012 : *Le coût du travail dans l'industrie automobile : 6% ou 60% ?*

Septembre 2012 : *Priorité à la ré-industrialisation – Un pacte productif pour la France*

Septembre 2012 : *Idées reçues, idées fausses sur l'impôt et les prélèvements*

Décembre 2012 : *Le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi permettra-t-il la relance de l'industrie française ?*

En 2013,

Janvier 2013 : *Pétrole et gaz de schiste, recherchons et exploitons nos réserves – Relançons l'industrie, l'économie et l'emploi*

Janvier 2013 : *L'illusion du blocage des loyers*

Février 2013 : *Les 20 mesures qui ont stoppé la croissance et détruit l'emploi*

Mars 2013 : *Renforcer la voix du monde de l'entreprise – Un projet pour moderniser la représentation patronale (réédition)*

Mars 2013 : *Quelques éléments sur l'exil fiscal et l'expatriation – leurs conséquences sur l'emploi*